

Ville de Malakoff

Centre Communal d'Action Sociale
Pôle Résidences Autonomie

Rapport d'orientation budgétaire 2024

Résidence Autonomie Laforest

Budget annexe au CCAS

La résidence autonomie LAFOREST propose une offre d'hébergement de 35 logements de Type 1 pour les seniors de plus de 60 ans dans l'objectif du maintenir de l'autonomie et du lien social dans un environnement sécurisé.

Son fonctionnement repose sur les ressources humaines suivantes :

- le responsable du pôle résidences (0.5 ETP)
- la maitresse de maison logée sur site (1 ETP)
- l'animatrice (0.25 ETP)
- une agente polyvalente (0,37 ETP)
- la directrice du CCAS (0,125 ETP)

rattachés tous les 5 au CCAS.

A cela s'ajoutent :

- le personnel ressource CCAS et ville
- les services de la ville avec mise à disposition de fonctions ressources.

Les prestations apportées par le CCAS et la ville font l'objet d'une refacturation annuelle sur le budget de la résidence, en fonction de la prestation fournie. La refacturation fonctionne avec un acompte et un solde.

Compte tenu des orientations budgétaires fiées par la ville en 2024, les principales propositions d'évolution 2024 pour le budget de la résidence Laforest sont :

A- Budget de fonctionnement

En dépenses :

- Les **dépenses refacturées par la ville** (hors RH) : en référence aux dépenses de l'exercice 2023. Notamment les interventions ascensoristes en augmentation sur 2023 +++
- Une hausse **dépenses de personnel pour la ville et le CCAS** : une augmentation liée au GVT (Glissement Vieillesse Technicité) de +4,5%.
- **L'intégration de l'agent polyvalente au budget propre de la résidence** (à haute de 50% de son coût).
- **Augmentation de l'ETP agent polyvalent** à 1 (0,73 à ce jour)
- **L'accueil d'un jeune volontaire en service civique** (806,34€ d'indemnisation + 518,4€ remboursement Navigo pour la durée d'un contrat)
- **Remplacement des astreintes** de week-end des maitres de maison, environ 22 week-end sur l'année pendant les périodes de prise de congés (évaluée à 1250 €)
- Prestation de **commission de sécurité**, qui nécessite d'être organisée en 2024, ainsi que des exercice/sensibilisation incendie.
- **Dotations aux amortissements** : hausse en lien avec l'amortissement du matériel informatique acquis fin 2023.
- **Prestations de service** : reconduction de la demande concernant le Tai-Chi en 2024 et demande d'autres activités (Socio-Esthétique, médiation animale, Pack créatif et atelier nutrition (compensées par le forfait autonomie du département).
- **Alimentation** : meilleurs prise en compte des besoins de temps conviviaux pour les résidents (départs et arrivées de résident, animation culinaires (galettes, crêpes, et autres ateliers culinaires) +

organisation des journées portes ouvertes.

- Créances qui permettront de couvrir d'éventuelles extinctions de dette

En recettes :

- **Le prix d'hébergement** : L'arrêté du 26/12/2023 relatif aux prix des prestations d'hébergement de certains établissements accueillant des personnes âgées permet une augmentation de 5,48% au cours de l'année 2024. **Cette augmentation concerne la partie "charges"** de notre loyer. **Concernant la partie hébergement**, c'est l'IRL (Indice de Référence des Loyers) qui s'applique, avec la formule suivante : Nouveau loyer = montant actuel du loyer x IRL du 2e trimestre de l'année N-1 / IRL du 2e trimestre de l'année N-2.

Un certain nombre de mouvement sont d'ores et déjà prévus/en cours qui engendreront des périodes de travaux/vacances d'occupation des logements. Ces temps de non occupation vont engendrer une baisse de recettes sur l'exercice du budget 2024.

Le tarif de la résidence LAFOREST reste inférieur à la moyenne des prix constatés dans les résidences autonomes gérées par les CCAS. En 2019, le prix médian d'un studio avec kitchenette (F1) s'établit à 688 euros. Le prix moyen est aujourd'hui autour de 718€.

- **La subvention du CCAS** : elle est en augmentation afin de couvrir l'accroissement des dépenses notamment en personnel.
- Maintien du niveau de la **subvention** octroyée par le département à travers le **forfait autonomie**.

B- Budget d'investissement

En dépenses :

- Hausse du niveau prévu de dépense pour du mobilier (parties communes) et du matériel de bureau.
- Provision pour l'évaluation externe prévue en 2025.
- Vers un remplacement des ascenseurs. Très souvent en panne, avec parfois des résidents ou extérieurs coincés à l'intérieur.

En recettes :

- Dotations aux amortissements en fonction des dépenses d'investissement réalisées en 2023

Il est proposé aux membres du conseil d'administration de bien vouloir prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire, suite à la présentation du rapport d'orientation budgétaire de la résidence autonomie LAFOREST pour l'exercice 2024.